



Bulletins trimestriels

publié le 12/12/2016 - mis à jour le 02/01/2017

Descriptif :

Pour les niveaux 6ème, 5ème et 4ème, l'envoi des bulletins du premier trimestre se fera par voie électronique.

Les personnes ayant fourni leur adresse mail au secrétariat de l'établissement ont donc reçu (ou recevront dans les prochains jours) par mail le bulletin trimestriel de leur enfant.

Vous trouverez les compte-rendus des représentants des parents d'élèves sur l'application Pronote dans l'Environnement Numérique de Travail.

- **Si vous avez fourni votre adresse mail et si vous ne souhaitez pas recevoir les bulletins par mail, merci d'en informer le secrétariat.**
- **Si vous souhaitez recevoir les bulletins trimestriels par mail, merci de contacter le secrétariat afin de lui fournir votre adresse mail.**
- **Si vous n'avez pas fourni d'adresse mail au secrétariat, le bulletin trimestriel, accompagné du compte-rendu des représentants des parents d'élèves vous sera transmis par voie postale.**

Pour les niveaux 6ème, 5ème et 4ème, l'envoi des bulletins du premier trimestre se fera par voie électronique.

Les personnes ayant fourni leur adresse mail au secrétariat de l'établissement ont donc reçu (ou recevront dans les prochains jours) par mail le bulletin trimestriel de leur enfant.

Vous trouverez les compte-rendus des représentants des parents d'élèves sur l'application Pronote dans l'Environnement Numérique de Travail.

- **Si vous avez fourni votre adresse mail et si vous ne souhaitez pas recevoir les bulletins par mail, merci d'en informer le secrétariat.**
- **Si vous souhaitez recevoir les bulletins trimestriels par mail, merci de contacter le secrétariat afin de lui fournir votre adresse mail.**
- **Si vous n'avez pas fourni d'adresse mail au secrétariat, le bulletin trimestriel, accompagné du compte-rendu des représentants des parents d'élèves vous sera transmis par voie postale.**



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.